



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	<b>Votes : 41</b>	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurac-Cabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

**Objet : Budget annexe de l'office du tourisme du Clermontais – Décision modificative n°2.**

Monsieur COSTE propose aux membres du conseil communautaire de retenir les ajustements budgétaires suivants :

CHAP	DESIGNATION	DEPENSES	CHAP	DESIGNATION	RECETTES
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 12 510,00</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 12 510,00</b>
012	Charges de personnel	+ 3 600,00	042	Opération d'ordre (travaux en régie)	+ 12 510,00
65	Autres charges gestion courante	- 3 600,00			
023	Virement section investissement	+ 12 510,00			
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 12 510,00</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 12 510,00</b>
040	Opération d'ordre (travaux régie)	+ 12 510,00	021	Virement section fonctionnement	+ 12 510,00

Il est uniquement proposé de valoriser les travaux en régie réalisés par nos équipes du CTI qui ont rénové une partie de l'office de tourisme saisonnier de Mourèze, et qui impactent les chapitres budgétaires présentés dans le tableau ci-dessus.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 07 décembre 2016.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget annexe de l'office du tourisme du Clermontois telle que présentée ci-dessus

**PRECISE** que ces sommes seront portées au budget 2016 du Budget annexe de l'office du tourisme du Clermontois.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20161215-2016-12-14-16-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2016  
Date de réception préfecture : 15/12/2016